

Privilège—M. Hawkes

Le premier ministre s'est déclaré disposé, je pense que ce sont là ses termes, à faire prendre en charge par la Couronne un tirage supplémentaire du hansom pourvu que ce tirage comprenne également les numéros où figurent les discours faits sur cette question par le chef de l'opposition (M. Clark) et par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent).

En y réfléchissant, madame le Président, je me suis dit que cette idée et les suites qu'elle pourrait avoir porteraient probablement atteinte aux privilèges des députés. Le principe fondamental du droit parlementaire veut, je pense, que nous soyons tous égaux à la Chambre, et que nos commettants à nous tous soient traités de la même façon ici. Il est certain en tout cas que dans ce débat historique même si la résolution dit que la population de ma province, donc de ma circonscription, est constituée de citoyens de deuxième ou de troisième zone, il faut que nous ne suivions pas cette voie à la Chambre, que chacun de nous y soit traité en député de première classe, égal à ses pairs, et que l'idée du premier ministre de faire envoyer trois jours de compte-rendu de débat aux parlementaires britanniques serait une violation des droits de mes électeurs.

S'il est vraiment disposé à agir ainsi, je pense, madame le Président, que vous pourriez, compte tenu de vos attributions à la Chambre, faire savoir au premier ministre qu'il faudrait expédier tous les numéros intéressés par ce débat, pour que les personnes figurant sur la liste du député de Gaspé reçoivent tous les discours qui ont été faits. Voilà en peu de mots ce que je voulais vous dire.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, vous vous souviendrez qu'au début de la séance, j'ai fait connaître mon intention d'invoquer le Règlement au sujet d'une question que j'ai posée au premier ministre (M. Trudeau) durant la période des questions concernant l'affaire dont la Cour suprême du Canada est saisie et la compétence constitutionnelle du Parlement pour étudier le projet de résolution présenté à la Chambre. Je veux reprendre cette question maintenant avant la fin de la journée, puisqu'il s'agit de la période des questions, afin de pouvoir y revenir une autre fois.

Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre s'inquiètent vivement, car il s'agit d'une situation . . .

M. Ouellet: Assoyez-vous, vous enfoncez à nouveau le Règlement.

M. Clark: Sauf erreur, une question de Règlement a été soulevée, et c'est sur cette question que je parle. Vous avez décidé auparavant, madame le Président, que mon rappel au Règlement a préséance sur un autre soulevé au cours du débat. Mon rappel au Règlement a donc trait . . .

M. Ouellet: Règlement.

M. Clark: . . . à la préoccupation sincère des députés de ce côté-ci de la Chambre à un moment où il se peut que les premiers ministres finissent par s'entendre. André Ouellet, lui qui parle aux juges comme on sait, me dit de me rasseoir.

Mme le Président: A l'ordre. Afin de pouvoir maintenir l'ordre à la Chambre, je dois régler la question soulevée par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Toutefois, j'estime que de député a pris la parole avant 4 heures.

Le député de Calgary-Ouest a compris, j'en suis certaine, que le premier ministre (M. Trudeau) a proposé que les autres discours soient imprimés parce qu'il a présumé sans doute que le débat serait dénué d'esprit de parti. Il a laissé entendre que les discours des autres chefs de parti devraient aussi être imprimés, mais il ne faisait qu'exprimer l'opinion que ce serait une bonne chose. Cela ne suffit pas pour faire imprimer les discours en annexe au hansom ou faire tirer des exemplaires supplémentaires. La Chambre ne l'a pas expressément ordonné. Nous n'avons donc pas d'ordre de la Chambre à cet égard et, pour le moment du moins, ces discours ne seront pas imprimés.

● (1600)

Le député a proposé que tous les discours soient imprimés afin que tous les députés à la Chambre soient placés sur le même pied. Il lui faudrait pour cela demander le consentement unanime de la Chambre, ce qu'il pourra faire un autre jour, au moment prévu par la procédure. Pour le moment, on n'imprimera rien, ni le discours du premier ministre, ni ceux du chef de l'opposition et du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent).

Le très honorable chef de l'opposition a la parole, et je signale qu'il est maintenant 4 heures.

M. Fretz: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: Je ne peux en entendre deux à la fois. Je suis déjà saisie d'un rappel au Règlement . . .

M. Clark: Madame le Président, si je comprends bien, j'ai maintenant la parole, mais nous abordons maintenant une autre étape des travaux de la Chambre, et je ne voudrais certes pas empiéter sur l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

M. Ouellet: Quelle farce!

M. Clark: Je tiens à préciser ma position.

Mme le Président: Je veux m'assurer que le chef de l'opposition pourra reprendre la parole à la prochaine séance de la Chambre. Ce problème ne s'est jamais présenté à moi auparavant. Je vais m'en assurer. Je tiens à bien préciser que le très honorable député aura la parole quand la Chambre reviendra à l'étape des travaux où nous en sommes actuellement. Mais pour le moment, . . .

M. Fretz: J'invoque le Règlement . . .

Mme le Président: Pour le moment, il est 4 heures.

[Français]

Comme il est 4 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires dans l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills publics, les avis de motion et les bills privés.